

**ABONNEMENT.**

**Saumur:**  
 Un an. . . . . 30 fr.  
 Six mois. . . . . 18  
 Trois mois. . . . . 9

**Poste:**  
 Un an. . . . . 35 fr.  
 Six mois. . . . . 18  
 Trois mois. . . . . 10

**On s'abonne:**

**A SAUMUR,**  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les Libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ECHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne. . . . . 10 c.  
 Réclames. — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sans restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne:**

**A PARIS,**  
**A L'AGENCE HAVAS**  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**SAUMUR**

**19 Mars 1883.**

**LE 18 MARS.**

**PRÉPARATIFS DE LA VEILLE**

La journée se prépare; les anarchistes groupent leurs forces; le gouvernement consigne ses troupes et fait arrêter plusieurs chefs du mouvement.

L'anarchie appelle de l'étranger des renforts pour l'armée de la Révolution; le ministère ordonne aux garnisons de Saint-Germain et Fontainebleau de se tenir prêtes à tout événement.

Les arrestations arbitraires et les perquisitions à domicile commencent; des placards incendiaires sont collés sur nos murailles. Les anciens combattants de la Commune ouvrent leur appel aux armes. Cet état de choses ne peut durer longtemps. Et si le choc ne se produit pas demain, nous aurons du moins, comme aux grandes périodes révolutionnaires, une série de journées plus ou moins tourmentées qui aboutira à quelque sanglante collision.

L'effectif des troupes que le gouvernement se prépare à mettre sur pied est considérable. L'armée qui occupe Paris et les forts se compose, tant en infanterie qu'en cavalerie, de 42,000 hommes environ. Ces troupes de ligne sont appuyées par la gendarmerie mobile et départementale, par la garde de Paris et le corps des gardiens de la paix qui peuvent être du jour au lendemain armés de chassepots et organisés en compagnies et en bataillons.

Les différentes troupes forment à peu près un effectif de vingt-cinq mille hommes.

Saint-Germain, Meaux, Compiègne et Senlis peuvent fournir de la cavalerie pour répression. Ces différentes troupes peuvent être concentrées sur Paris en six heures environ.

La garnison de Versailles est consignée dans ses quartiers; mais quoi qu'il advienne,

elle ne marchera pas sur Paris. La brigade de cavalerie, les régiments d'artillerie, de génie et le bataillon de chasseurs à pied, qui la composent, sont destinés à servir de gardes du corps au Président de la République et aux deux Chambres, si, par aventure, le gouvernement était obligé de se réfugier à Versailles.

Les corps d'armée de Rouen, d'Amiens et de Lille enverront au premier signal les régiments impairs de leurs brigades d'infanterie. Les corps d'Orléans et de Tours sont également prêts à apporter un renfort aux troupes parisiennes.

En quelques heures Paris peut être investi par cette armée considérable. Des mesures sont prises pour qu'en cas de mobilisation de ces troupes, les lignes ferrées soient surveillées par les garnisons des villes.

Le *Mot d'Ordre* publiait samedi l'avis suivant:

« On a pu lire dans les feuilles officieuses le récit des préparatifs faits par le ministère en vue d'une répression éventuelle si le meeting du Champ-de-Mars avait lieu.

» Il est incontestable que le cabinet autoritaire auquel est confiée la gérance du gouvernement a tout intérêt à déployer des forces militaires plutôt provocatrices que préservatrices.

» Il faut donc se défier.

» En conséquence, nous engageons les citoyens à s'abstenir d'aller flâner dans les parages indiqués par les feuilles officieuses et à laisser batailler ensemble les mouchards, le ministère et les aliénés.

» Les événements antérieurs auxquels nous avons assisté nous ont donné quelque expérience, et nous savons parfaitement que lorsqu'un ministère républicain (comme celui de M. Ferry par exemple) veut se donner quelque autorité, il emploie les mêmes moyens que les ministères des régimes déchus.

» Aujourd'hui, il faut se défier des manœuvres du cabinet, des excitations de la police, ennemie constante de la République, et de la stupidité canine des anarchistes, des royalistes et des bonapartistes. »

**LA MATINÉE**

La matinée d'hier s'est passée avec beaucoup de calme. Nulle part la tranquillité n'a été troublée. Aux nombreux emplacements désignés par les meneurs pour lieux de rendez-vous aux manifestants, il n'y avait que quelques curieux et des gardiens de la paix en tenue. Les reporters des journaux ont parcouru les divers quartiers de la capitale; partout ils ont constaté beaucoup de calme.

Des estafettes circulaient activement depuis le matin entre les ministères de l'intérieur, de la guerre, le gouvernement de Paris et la caserne de l'Ecole militaire. Dans les quartiers avoisinant le Champ-de-Mars, beaucoup de boutiques ne se sont pas ouvertes hier matin.

A onze heures, on rencontre, à la Tour-Saint-Jacques, des gens qui portent une couronne, au cimetière d'Ivry-Nouveau, sur la tombe de Trinquet. Le bruit court que des femmes ont également porté une couronne sur la tombe de Ferré, qui, comme on sait, est enterré à côté de sa sœur, au cimetière de Levallois-Perret. Toutes ces manifestations sont pacifiques.

**A L'ÉLYSÉE**

A l'Élysée, la porte est gardée par la garde républicaine; les deux portes de l'avenue de l'Élysée sont occupées par la ligne. Sur la place Beauvau, quelques gardiens de la paix en surveillance.

**LES MANIFESTATIONS**

Le lieu choisi pour la grande manifestation était le Champ-de-Mars. Dans la matinée, on y a remarqué quelques ouvriers endimanchés, des agents de la sûreté et beaucoup de jeunes gens des écoles. Les établissements des marchands de vins sont encombrés. Les omnibus et les tramways qui aboutissent à la place amènent un grand nombre de curieux, qui, désappointés, se retirent paisiblement.

Un gardien de la paix, auquel nous nous adressons: « Y aura-t-il quelque chose? » nous répond: « Je demande un peu; est-ce possible; ces communards ont choisi, pour manifester, le dimanche des Rameaux! et

dire qu'après midi leurs femmes porteront des buis, au cimetière, sur la tombe de leurs enfants! »

Vers midi, divers groupes se forment aux abords de la salle Rivoli pour assister au meeting dont nous avons parlé samedi. Il était annoncé par une affiche rouge; tous les anciens combattants de la Commune étaient invités à cette réunion.

Deux heures. — Rien à signaler place de l'Hôtel-de-Ville, place du Trône, boulevard Rochechouart, à l'Arc-de-Triomphe. Place de la Bastille, on remarque quelques groupes d'ouvriers qui se retirent paisiblement dans le faubourg Saint-Antoine. Dans plusieurs ateliers, les patrons avaient recommandé à leurs ouvriers de s'abstenir de toute manifestation. Sur les murs on voyait même des placards, écrits à la main, avec les mots: « Ouvriers; abstenez-vous; on vous tend des pièges. »

Beaucoup de curieux au Champ-de-Mars, mais pas de manifestants.

Place du Château-d'Eau, beaucoup de curieux, qui se rendent à la place de l'Hôtel-de-Ville, où doivent défilier les femmes et les enfants des ouvriers sans travail. M. Leclère, officier de paix, a organisé un service spécial pour faire évacuer la place, si une manifestation doit se produire.

Deux heures et demie. — Calme plat partout. La tranquillité est parfaite.

**ENFONCÉ LE 14 JUILLET!**

Samedi matin on a mis en vente dans les kiosques un journal imprimé sur un papier rouge vif qui crève les yeux. Cela s'appelle le *Proletaire*, et nous en aurons fait connaître le ton général en citant un seul paragraphe du premier article:

« Que nos toasts enthousiastes rappellent, en même temps que l'héroïsme de nos morts, le devoir étroit qui incombe aux vivants de persévérer dans la voie libératrice. Faisons aussi des vœux afin que désormais les mers, les fleuves et les monts ne soient plus un obstacle à l'union des exploités,

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LA FILLE DU DOCTEUR**

PAR ÉDOUARD DIDIER.

XIV

Nous avons laissé Paul Moreau accroché aux étrivières de la voiture dans laquelle il supposait que le docteur Marius était enfermé.

La berline parcourait à fond de train la route qui va d'Antibes à Nice, et ce n'était pas une chose facile pour un homme de la corpulence du gros Paul, peu agile et souverainement maladroit, de se maintenir dans la position périlleuse qu'il occupait derrière la voiture. Cependant il tenait bon.

A la frontière piémontaise, la berline dut nécessairement s'arrêter pour subir la visite des douaniers. Paul se laissa glisser à terre et se disposa à aller se poster à quelque distance de l'autre côté du pont du Var. Toutefois, avant d'aller plus loin, il voulut s'assurer qu'il ne s'était point trompé sur l'identité du voyageur qu'il poursuivait. Aussi, en passant entre le parapet du pont et la voiture, il jeta un rapide coup d'œil dans l'intérieur de la berline, et put se convaincre qu'elle contenait bien en effet le docteur Marius.

Quelques minutes plus tard, les chevaux s'étaient de nouveau enlevés au galop, et Paul reprenait sa place derrière la berline. On voyait alors un cordon de feu qui régnait tout le long du littoral: c'était la ville de Nice que l'on atteignait bientôt.

Arrivée à la place Masséna, la berline, au lieu d'entrer en ville, tourna à droite et s'engagea sur la promenade des Anglais, qu'elle parcourut pendant dix minutes sans changer d'allure. Puis elle tourna brusquement. En sentant la voiture ralentir sa marche, en entendant les sabots des chevaux résonner sous une voûte, Paul se demandait s'il ne serait pas prudent de sa part de mettre pied à terre. Mais tandis qu'il tenait ainsi conseil avec lui-même, les battants de la porte cochère, qui s'étaient ouverts pour donner passage à la voiture, se refermèrent lourdement, et Paul se trouva prisonnier.

Heureusement pour lui, la voiture devait faire le tour de la cour d'honneur pour aller s'arrêter sous la marquise, devant le perron. En décrivant ce cercle, la berline traversait une partie très-obscurcie de la cour, ce qui permit à Paul de descendre, sans être vu, pour chercher un abri plus sûr. Mais sa position n'était guère moins critique. S'il était surpris par quelqu'un des gens de service, comment justifierait-il sa présence, dans une maison dont les maîtres lui étaient complètement inconnus? Il cherchait à s'introduire sous les

remises, où il espérait pouvoir se cacher jusqu'au lendemain, quand il s'entendit interpeller tout à coup.

— Eh bien, lui disait-on, où allez-vous? vous savez bien qu'on vous attend là-haut.

Paul s'arrêta net.

— On me prend pour quelque autre, pensa-t-il, profitons de la méprise.

Et, sans répondre, il changea de direction et marcha droit au perron.

— Eh bien, lui dit la même voix, où allez-vous donc? prenez l'escalier de service.

Le malheureux Paul eût été bien empêché de trouver cet escalier, si son interlocuteur ne lui eût désigné du doigt l'aile opposée de la villa. Paul se dirigea aussitôt de ce côté, et trouva en effet, presque à l'angle du bâtiment, un escalier qu'il se mit à gravir à tâtons, car toute cette partie de la maison était plongée dans la plus complète obscurité. Arrivé au premier étage, Paul hésita à monter plus haut; mais, trouvant devant lui un long couloir, à tout hasard, il le suivit jusqu'au bout. Une porte était devant lui, il pensa qu'il n'avait rien de mieux à faire que de l'ouvrir. Cette porte donnait dans une sorte de boudoir, derrière lequel se trouvait un salon faiblement éclairé. Paul y pénétra, et commença par en faire un rapide examen. Il reconnut tout d'abord que la lumière provenait d'un second salon et pénétrait dans celui-ci par une

glace sans tain placée au-dessus de la cheminée. Ce second salon, beaucoup plus grand que celui où se trouvait Paul, n'en était séparé que par des portières de lampas rouge. La glace sans tain permettait de voir et la portière d'entendre tout ce qui se passait dans le second salon. En ce moment, quatre hommes seulement s'y trouvaient réunis, qui causaient à voix basse. Les uns et les autres étaient tout à fait inconnus à Paul Moreau.

Mais, tout à coup, la porte qui faisait face au second salon s'ouvrit, et un vieillard entra, donnant le bras à une jeune fille d'une merveilleuse beauté.

— Sans cette expression de hauteur et de dédain qui donne quelque chose de dur à sa physionomie, pensait Paul, elle serait parfaite.

Cette jeune fille s'avança jusqu'au milieu du salon à la rencontre des quatre personnes qui l'y avaient précédée.

— Messieurs, leur dit-elle, j'ai pris la liberté de vous réunir ici pour vous faire une communication dont vous apprécierez l'importance.

Les inconnus saluèrent. Le plus âgé d'entre eux répondit simplement:

— Nous vous écoutons, signora.

La jeune fille, ayant démasqué trois autres personnes qui se tenaient derrière elle et parmi lesquelles Paul put reconnaître le docteur Marius, continua ainsi:

et que notre ardent et fraternel appel soit entendu par les travailleurs du monde entier; car il faut que le Dix-Huit Mars devienne la fête universelle, afin que, si l'Internationale noire, blanche ou tricolore tentait, une fois encore, de faire reculer la civilisation, les vaillants n'aient cure des frontières et se précipitent, unis et conscients, là où flottera le rouge étendard qui claquait au vent en l'an révolutionnaire 1871. »

Eh bien! ça y est, le 14 juillet de Ferry est enfoncé! La fête nationale, c'est le 18 mars!

## Chronique générale.

### CE QUE LA RÉPUBLIQUE A FAIT POUR LES OUVRIERS.

La République s'est mis les ouvriers à dos.

Elle a tout fait pour cela.

D'abord elle leur a persuadé qu'ils étaient la partie la plus intéressante de la population, et qu'ils valaient cent fois plus que la quantité innombrable d'employés de commerce, de petits fonctionnaires et d'agriculteurs qui gagnent moins qu'eux tout en ayant des charges pareilles.

La République a établi en principe que les ouvriers — et surtout les ouvriers des grandes villes — étaient la seule classe dont il y eût lieu de se préoccuper.

Les professions de foi des candidats républicains à la députation se sont adressées exclusivement aux ouvriers.

On leur a dit, sur tous les tons, que la France c'était eux; que l'opinion c'était eux; que le droit c'était eux.

Naturellement, ils ont cru tout cela.

Ils ont méprisé les patrons, dont l'intelligence organise des travaux qui donnent de l'ouvrage aux ouvriers.

Ils se sont indignés contre le capital qui facilite l'extension du commerce et de l'industrie nationale.

Et ils se sont révoltés contre leurs députés et conseillers municipaux qui, s'apercevant trop tard de leur imprudence, ont reculé devant la mise à exécution de leurs sottises promises.

Et les ouvriers s'étaient imaginé que les journées de travail allaient être mises à 25 francs comme celles des députés; et que des petits bourgeois qui jouissent de 5 fr. de rente par jour allaient être contraints d'en donner 10 à l'homme qui scie la provision de bois ou qui badigeonne à la chaux les murs lézardés de la maison.

Et ils ont pensé qu'il leur suffirait de se montrer, fiers et menaçants, sur la place publique, pour que le gouvernement présentât à la Chambre une proposition tendant à déclarer que, toutes autres affaires cessantes, il y avait lieu de déclarer que les ouvriers étant les rois de la République, il n'y avait pas d'autre question à étudier et à résoudre immédiatement que le moyen de rendre la situation des ouvriers supérieure à celle de tous les autres citoyens; sans con-

siderer les difficultés économiques, les concurrences de l'industrie étrangère, ni les besoins des autres citoyens pauvres dont le nombre est infiniment supérieur à celui des ouvriers.

Et le gouvernement a répondu à ces manifestations par des charges de sergents de ville et de cavalerie.

Et le conseil des ministres a résolu de proclamer la loi martiale.

Voilà ce que la République a fait pour les ouvriers.

Le palais du ministère de Londres vient de sauter.

La dynamite a fait son œuvre au moment où la police anglaise avertissait le gouvernement français qu'un certain nombre d'anarchistes se disposaient à venir de Londres à Paris, munis de leurs engins de destruction.

L'explosion formidable qui a fait sauter la façade du ministère à Westminster, a été ressentie à la Chambre des communes.

Elle sera ressentie dans toute l'Europe.

Le monde est aux anarchistes. Les sectaires ayant appris de leurs maîtres, les opportunistes de toute nuance et de tout pays, que l'ordre social ne reposait pas sur des lois divines, que Dieu n'existait pas, ou ne s'occupait pas de politique, afin de ne pas mêler la politique à la religion, ces sectaires se sont dit que l'homme livré à ses instincts de haine et d'envie avait le droit absolu de bouleverser l'ordre social pour en créer un autre.

Ces anarchistes sont des justiciers, tout comme le roi des Huns; ils vont passer sur notre société malade ou révoltée comme un ouragan purificateur.

L'Angleterre touche du doigt les conséquences de sa propagande révolutionnaire: elle est punie comme la France, comme l'Allemagne le sera, comme le seront l'Espagne, l'Italie, la Belgique...

Tous les gouvernements de l'Europe ont méconnu le droit des faibles, ont encouragé ou reconnu la spoliation accomplie, aux dépens de l'autorité légitime, en France, à Rome, à Naples, en Espagne.

Le monde est aux anarchistes, parce qu'on n'a pas voulu se soumettre à cette vérité: il n'y a pas de droit sans devoir.

En France, l'anarchie a pour terme opposé la Monarchie. Il fallait restaurer celle-ci pour anéantir celle-là.

Les classes dirigeantes, ou plutôt dirigées par les habiles, ont méconnu et méconnaissent encore leur devoir... la justice de Dieu va passer.

On s'est moqué des royalistes intransigeants qui prévoyaient les catastrophes...

Que les habiles conservateurs qui ont voté la République veuillent bien attendre encore quelques jours. — G. VÉRAN. (Etoile.)

### PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE.

Le budget s'alourdit d'année en année, les recettes diminuent et les dépenses augmentent.

Voilà qu'il faut consolider la dette flot-

tante en inscrivant au Grand-Livre une somme de rentes 3 0/0 nécessaire à produire un capital de un milliard deux cents millions.

Puis on annonce un emprunt de huit cents millions!

Mais qu'importe à la République, qu'importe à J. Ferry! Le président du conseil se moque tout aussi bien des contribuables qu'il ruine, que le maire de Paris se souciait des Parisiens qu'il affamait.

La situation difficile du Trésor préoccupe de plus en plus les ministres.

Les sacrifices considérables que le gouvernement s'impose pour maintenir la rente à un taux normal ne peuvent plus être continués sans danger.

Cette situation fera l'objet d'une délibération spéciale dans le prochain conseil de cabinet, le ministère ne s'entretenant jamais de ces questions en présence du Président de la République.

La loi qui dote de 420 millions la Caisse des écoles a été votée par le Sénat à la majorité de 176 voix contre 96. Se sont abstenus: MM. Jules Simon, Scherer, Laboulaye, Martel, Jules de Lasteyrie, le général d'Andlau, l'amiral Jauréguiberry et le colonel de Chadois.

Il paraît qu'en ce moment « on peut évaluer à 440,000 le nombre des travailleurs atteints, à Paris, par la crise qui sévit sur le bâtiment, » à ce que dit, du moins, le correspondant du *Journal de Genève*, qui n'est autre que le président du conseil municipal de Paris.

Comagny entre en campagne.... contre la bourse des contribuables. Il a demandé, comme ouverture d'hostilités, un crédit extraordinaire de 25 millions. Il donne sa parole d'honneur que ce crédit profitera à l'artillerie. A la place de l'artillerie, nous n'aurions pas grande confiance.

Un pays monarchique, l'Autriche, nous donne un bon exemple à suivre:

Le ministre de la justice a présenté, le 7, à la Chambre des députés autrichiens, un projet de loi tendant à indemniser les victimes des erreurs judiciaires.

La cérémonie du baptême de la petite-fille du Président de la République a eu lieu samedi, à deux heures de l'après-midi, dans la chapelle du palais de l'Élysée.

Le parrain était M. Jules Grévy, et la marraine M<sup>me</sup> Pelouze, sœur de M. Wilson.

A cette cérémonie, qui était tout intime, n'assistaient que le Président et M<sup>me</sup> Grévy, M. et M<sup>me</sup> Albert Grévy, les généraux Paul Grévy, Pittié, M. Léon Grévy; M. Fourneret et Kœchlin-Schwartz, maire du 8<sup>e</sup> arrondissement; le nonce apostolique; M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> de Freycinet et quelques dames amies de la famille.

Un déjeuner de vingt-cinq couverts a précédé cette cérémonie, qui a duré une demi-heure.

M. et M<sup>me</sup> Wilson ont quitté Paris samedi soir, pour aller passer les fêtes de Pâques à Chenonceaux.

Les représentants de la Presse départementale de l'Appel au peuple, réunis en assemblée générale les 11 et 12 mars 1883, ont pris les résolutions suivantes:

« Les représentants de la Presse départementale de l'Appel au peuple, réunis à Paris pour leur session annuelle, ont cru devoir constater l'étroite unité de vues qui s'est établie entre eux sur les questions de doctrine comme sur les questions de conduite.

« La doctrine a été exposée dans un manifeste qui a rappelé au pays que l'héritier de Napoléon I<sup>er</sup> et de Napoléon III accepte dans toute leur étendue les devoirs que lui impose le salut de cette grande démocratie dont les droits, les intérêts et les libertés sont tous les jours plus ouvertement compromis par l'anarchie républicaine.

« Les représentants de la Presse départementale de l'Appel au peuple sont unanimes à reconnaître que l'acte du prince Napoléon a éteint tous les dissentiments et qu'il n'y a plus pour eux qu'un parti et qu'un chef. Ils

comptent sur tous leurs confrères des départements pour mettre fin, par un langage qui ne prête à aucune équivoque, à des divergences dont il faut effacer jusqu'au souvenir. Le témoignage spontané apporté par l'auguste mère du Prince Impérial au prisonnier de la Conciergerie, est un exemple venu de trop haut pour que tous ne comprennent pas que, en ressaisissant les traditions plébiscitaires du parti, ils concilient leurs plus chers souvenirs avec les devoirs impérieux que le péril public leur impose.

« Après une longue discussion, dans laquelle la question a été examinée sous toutes ses faces et dans toutes ses conséquences, les représentants de la Presse départementale de l'Appel au peuple ont reconnu qu'ils devaient arborer le drapeau de la révision, protester contre l'usurpation du pouvoir constituant commise en 1875 dans l'unique but d'arrêter les développements du parti impérialiste, et limiter le rôle du Congrès à la convocation d'une Constituante.

« Le terrain est assez vaste pour que tous les adversaires de la République parlementaire et opportuniste puissent s'y établir sans s'y confondre. La question qui se pose à l'heure actuelle devant l'opinion est une question préjudicielle; il s'agit de constituer l'arbitre. Quand le peuple aura reconquis le droit d'élire ses constituants, c'est devant le suffrage universel comme devant la Constituante que la presse de l'Appel au peuple se réserve de demander que le plébiscite redevienne, comme sous le premier et le second Empire, la base et la consécration du pouvoir. »

Ont signé les membres du bureau présents à Paris: Ernest MERSON, de l'Union bretonne, président; baron de SÈDE, vice-président; GRAS, secrétaire général; Emm. CRAUPFOT; X. de Lassalle; C. MOUTON; Edmond POIRIER.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 mars.

Le bruit du jour c'est la conversion du 5 0/0 en 4 1/2 0/0, qui serait, paraît-il, chose décidée. Aussi le 5 0/0 rétrograde pendant que les 3 0/0 s'élèvent assez vivement. Le 5 0/0 recule à 115.05. Le 3 0/0 monte à 81.60 pour réagir ensuite à 81.35. L'amortissable cote 82.35 après 82.55.

Les valeurs en général sont assez bien tenues, ce qui est naturel, car, en résumé, la liquidation du 15 s'est bien passée pour tout le monde. Nous notons toutefois une légère tension dans le taux des reports qui a été en général un peu plus élevé qu'il y a quinze jours, ce qui ressort du taux bonifié pour cette quinzaine, par la Banque des Communes de France, établissement qui s'occupe spécialement de ces opérations et dont nous croyons avoir déjà parlé à nos lecteurs. La Banque des Communes de France a bonifié pour la deuxième quinzaine de mars de 3.28 0/0 net à ses déposants au compte de reports.

Il paraîtrait, depuis les prévisions généralement assez exactes du *Financier des Communes*, moniteur des reports, que les prix des reports seraient susceptibles de s'élever encore aux prochaines liquidations, en raison de l'extension probable de positions à la hausse.

Le Foncier est très-ferme à 1,335. Les Obligations Foncières nouvelles libérées, 346 et 347; non libérées, 344.25. Le marché de ces titres est toujours des plus actifs.

Les chemins sont plutôt plus faibles: Lyon à 1,365, après 1,578; le Nord à 1,856 après 1,850. L'Orléans, 1,260.

Fugue de hausse sur le Suez à 2,497.50. C'est le syndicat qui opère d'ailleurs avec succès jusqu'ici: 260,000 de recettes aujourd'hui.

La Banque de France cote 5,380; la Banque de Paris 1,035; le Lyonnais 572.

Notons l'Égyptienne très-forcée à 381.25.

## Chronique militaire.

L'épaulette a vécu!

M. le général Thibaudin a arraché les épaulettes aux officiers de l'infanterie française!

Une décision ministérielle, publiée par le *Journal officiel*, modifie de fond en comble la tenue des officiers et des adjudants.

La tunique et les épaulettes actuellement en service dans les corps d'infanterie, pour les officiers et les adjudants, sont remplacées par un dolman.

Le pantalon et la culotte des officiers sont ornés d'une bande. Le pantalon des adjudants est orné d'un passepoil.

Le schako actuel est supprimé pour les officiers et les adjudants. Le képi sert à la fois de coiffure de petite et de grande tenue. La tresse plate dont il est orné est remplacée par des galons en soutache.

Les officiers font usage d'un ceinturon à boucle et d'un nouveau modèle de sabre.

— Je suis Lætzia Anafesto, des princes de Varrèse; voici mon aïeul, le prince Carlo-Felice Anafesto, et mon père, le duc Ettore Anafesto.

A ces mots, prononcés avec une certaine emphase, les incensés saluèrent de nouveau. La signora reprit:

— Monsieur le consul de Piémont, monsieur le consul des Deux-Siciles, vous êtes tous deux, à des titres différents, les représentants de l'Italie, notre patrie commune, et il me plaît de déclarer ici publiquement et devant vous — que, moi, je veux prendre pour mon mari M. le docteur Marius, d'Antibes, ici présent.

A cette étrange déclaration, dont il n'avait été prévenu en aucune façon, n'ayant pas même, depuis son arrivée, eu le loisir d'adresser encore la parole à la belle Vénitienne, Marius regarda la prétendue malade, près de laquelle on venait de l'amener en si grand équipage, et se demanda si sa maladie n'était pas une affection cérébrale.

Quant aux deux consuls et à leurs secrétaires, leur premier sentiment fut qu'ils étaient les dupes d'une mystification; mais la jeune fille qui venait de leur tenir ce discours bizarre paraissait de si bonne foi, qu'ils abandonnèrent bien vite cette supposition. Cependant, cette fantaisie, par trop vénitienne, leur semblait un peu risquée. Aussi ce fut avec une visible froideur que le consul des Deux-Siciles dit à la jeune fille:

— Signora, vous n'ignorez pas, et surtout vos nobles parents ne peuvent ignorer que nous n'avons aucun titre légal pour recevoir une pareille déclaration. Si vous teniez à ce qu'elle eût une certaine valeur, c'est devant le consul de Sa Majesté Catholique qu'il fallait la faire; il avait seul qualité pour la recevoir.

— Messieurs, dit Lætzia Anafesto avec hauteur, ni moi ni les miens nous ne saurions avoir rien de commun avec l'Autriche. Puisque nous autres Vénitiens nous n'avons plus de patrie, je tenais à vous faire cette déclaration. Quant au reste, si vous voulez bien le permettre, ce sera l'affaire des autorités françaises.

Tout ceci avait été dit à très-haute voix et parfaitement entendu du second selon où se tenait Paul. Ce qui suivit lui échappa presque complètement; ce qu'il put seulement voir, c'est que le vieil Anafesto, s'apercevant que les deux consuls se disposaient à se retirer d'assez méchante humeur, intervint, ainsi que son fils Ettore; tous deux donnèrent aux agents diplomatiques quelques explications à voix basse, après quoi les deux Vénitiens reconduisirent les consuls, qui se retirèrent, suivis de leurs secrétaires.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

L'organe officiel donne longuement la description de cet accoutrement ; nous ne le reproduisons pas. Dans quelques jours, le public pourra voir passer dans les rues de Paris les officiers porteurs du nouveau déguisement que leur a choisi M. Thibaudin.

#### PERMISSIONS A ACCORDER A L'OCCASION DES FÊTES DE PAQUES.

Cette année, comme les années précédentes, il sera accordé des permissions, à l'occasion des fêtes de Pâques, aux militaires de toutes armes qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

Ces permissions seront de sept jours pleins, du mardi soir 20 mars au mardi soir 27 du même mois ; elles seront délivrées dans une proportion qui sera limitée dans chaque corps d'armée par les nécessités du service.

Pour les militaires du culte israélite, ces permissions coïncideront avec les fêtes de leur Pâque, qui ont lieu cette année du 24 au 29 avril inclusivement ; ceux qui seront en France et dont les familles résident en Algérie auront, en sus des sept jours, le temps nécessaire pour faire le voyage (aller et retour) calculé d'après les dates de départ des paquebots.

Tous les frais de déplacement sont à la charge exclusive des militaires dont il s'agit.

Il est bien entendu que partout, mais principalement en Algérie et en Tunisie, la concession de ces permissions sera absolument subordonnée aux exigences du service, qui doit être assuré avant tout.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous demande si les hommes de la classe de 1876 qui ont fait partie de l'expédition de Tunis et, par suite, ont été congédiés six mois plus tard que les autres, seront appelés cette année, avec leur classe, à faire les exercices des 28 jours.

En droit, il n'est pas douteux qu'ils sont susceptibles d'être appelés, puisque la loi a prescrit que les hommes qui auraient fait cinq années complètes de service seraient réunis de nouveau pendant leur première année de réserve.

En fait, M. le ministre de la guerre, qui a besoin de faire des économies sur l'effectif, pourra peut-être reconnaître qu'il y a des hommes dont la présence dans les rangs serait plus utile au point de vue de leur instruction.

Par décision de M<sup>r</sup> l'Evêque, M. l'abbé Hébert, ancien aumônier de la maison centrale de Fontevault, est nommé curé d'Angrie, arrondissement de Segré.

Par décret du Président de la République, M. Alfred Tessereau a été nommé notaire à Argenton-Château (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Emile Charrier, démissionnaire en sa faveur.

#### Encore un signe des temps !

Nous apprenons que la maison Hambis et C<sup>ie</sup>, de Ligugé (Vienne), vient de congédier deux cents ouvriers pour la fin de la quinzaine courante.

#### Une simple remarque.

Un de nos lecteurs, en feuilletant le Bottin, a constaté qu'en 1864 la liste des marchands de vin au détail contenait trente-neuf colonnes du Bottin.

Or, sait-on combien il y en a aujourd'hui, moins de vingt ans après ?

#### Cent trente-deux colonnes !

Bizarre coïncidence : C'est depuis que le phylloxera s'est déclaré en France et qu'il n'y a pas de vin qu'on en vend le plus.

THEATRE DE SAUMUR. — Nous donnons, en 4<sup>e</sup> page, le programme de la représentation de ce soir lundi (l'avant-dernière de la saison théâtrale).

#### On nous écrit des environs de Chinon :

##### Suppression de la Régie.

##### L'IMPÔT DU VIN *ad valorem*.

Une quantité innombrable de journaux ont ouvert une campagne en faveur de la suppression de l'impôt des boissons et ont

fait appel aux connaissances des gens de bonne volonté pour arriver à leurs fins. — Oubliant la très-infime valeur de ma personne, j'ai résolu de venir apporter l'humble concours de mes idées, dans le but unique d'être utile à la société.

Peu initié aux affaires commerciales, j'entrerais dans la question sans préambule et sans essayer de démontrer, ce qui est connu de tous, l'utilité de faire disparaître le mécanisme odieux et arbitraire connu sous le nom de régie, mécanisme qui coûte bien des millions à la France et dont le résultat principal est de porter atteinte à notre sentiment le plus cher — la liberté.

La suppression de la régie serait, rien qu'à elle seule, une très-jolie économie budgétaire, aussi ferons-nous tout notre possible pour l'obtenir. Mais comme, avant tout, il faut de l'argent à la France, il ne serait ni sage ni prudent de supprimer l'impôt tel qu'il existe si, au préalable, on ne possédait un moyen sûr de le remplacer par un autre.

Agissant radicalement, je raye d'un trait de plume la régie et je réalise de suite 30 ou 40 millions, peut-être plus.

Ayant fait maison nette, nous allons tâcher de reconstruire, mais avec économie, chose très-peu connue de notre gouvernement.

Toutes les communes vinicoles ont été habituées depuis des siècles à être régies par leur municipalité au moment des vendanges. Le conseil, à cette époque, nomme des délégués qui sont chargés d'étudier l'heure propice pour ramasser le raisin et de veiller à ce que les maraudeurs ne dilapident pas les intérêts de chacun.

Il est en outre ordonné aux propriétaires vigneron de déclarer à la régie la quantité exacte de leur récolte.

C'est à l'aide de ces deux moyens qui sont très-pratiques que je compte établir, sans le concours de la régie, les bases d'un impôt *ad valorem*.

Si l'on étendait les attributions des délégués de la commune, si, en un mot, le Conseil municipal, après s'être adjoint un certain nombre de notables habitants du pays, constituait une commission ayant pour mission de veiller à la bonne exécution des vendanges, à recevoir, sitôt le vin tiré, les déclarations réelles de la récolte, au lieu et place des contributions indirectes, vous auriez, un mois au plus après les vendanges, une situation véritable des vins récoltés dans la commune, car cette commission composée exclusivement de vignerons de l'endroit ne saurait être induite en erreur que par sa propre volonté, surtout si on lui donne, ce qui est indispensable, le droit de contrôle en cas de doutes sur les déclarations.

La valeur du vin ne tarderait pas à être établie d'une manière formelle et positive dans les communes si l'on continue à la commission précitée le droit d'établir une moyenne ou d'établir des divisions de moyenne, si la variété des crus de vin constituait une très-grande différence de prix.

Les choses étant ainsi établies, la municipalité dresserait un état des récoltes et de leur prix et les remettrait au préfet avant l'expiration de l'année courante. La délibération municipale ayant reçu l'approbation préfectorale, ces états seraient remis aux percepteurs qui percevraient la rentrée de l'impôt, lequel serait payé par le propriétaire.

L'impôt devant être *ad valorem*, il serait établi une base d'impôt unique pour toute la France : cette base devrait être de beaucoup inférieure à l'impôt actuel, puisque tous les vins, sans exception, paieraient les droits, l'impôt étant de tant pour cent par hectolitre, vous auriez la certitude que tous les vins seraient imposés suivant leur valeur.

Je suppose que l'impôt soit fixé à 4 0/0 sur le prix de l'hectolitre. Les petits bleus qui se livrent à 25 ou 30 francs l'hectolitre ne seraient tributaires que d'une somme très-insignifiante, tandis que les vins fins destinés à la table des riches et des gourmets qui atteignent quelquefois des chiffres extraordinairement élevés, à 4,000 fr. je suppose, acquitteraient 15 fr. de droits au lieu de 0,25 ou 0,30 payés par le pauvre.

Quant aux vins destinés à la chaudière, ils ne seraient point exemptés de l'impôt. Mais l'eau-de-vie de vin n'aurait plus rien à payer après sa conversion, ayant payé les droits dans son état primitif.

Je sais que les eaux-de-vie produisent de gros revenus au Trésor et que ce dernier ne retrouverait pas son compte à ce change-

ment. Je le comprends parfaitement, mais les patentes ne sont-elles pas là ? Tout marchand en gros ou en détail de liqueurs alcooliques paierait un droit de licence proportionné à sa maison de commerce, et cela lui coûterait moins que de solder les droits actuels et de subir les humiliations de l'exercice.

Que les hommes à paperasses disent et prétendent que le mode d'impôts exposé plus haut ne soit pas pratique, cela ne m'étonnera pas, la chose est trop simple à exécuter et trop facile à mettre en usage. Puis cela porterait atteinte à une collection d'employés qui tous, sauf de rares exceptions, sont excrécés de tout Français qui a quelque amour de liberté et de justice.

Un vigneron des environs de Chinon.

On nous signale un exemple de la douceur paternelle apportée par M. M. les membres de l'Université dans l'exercice de leurs fonctions.

M. l'inspecteur primaire de Chinon se serait, paraît-il, permis, il y a quelque temps, de frapper assez violemment sur la tête une petite fille qu'il interrogeait dans une école communale de son inspection.

Le fait s'ébruita promptement, et M. l'inspecteur d'Académie de Tours se rendit sur les lieux pour procéder à une enquête, qui a prouvé surabondamment que l'acte attribué à M. l'inspecteur primaire était parfaitement exact. Qu'en est-il résulté ? M. l'inspecteur primaire a-t-il été puni comme il le méritait ? A-t-il même été blâmé ? C'est ce que nous aimerions à savoir ; mais nous craignons qu'il n'en soit rien.

On accorde facilement un mois de prison à un brave officier coupable d'avoir reçu chez lui quelques amis le jour de l'enfouissement du fétiche Gambetta, mais on se garde d'avoir même l'air de blâmer un fonctionnaire qui, chargé de veiller à la bonne tenue des écoles, donne à ses subordonnés l'exemple d'une violence justement interdite par la loi. Ah ! s'il s'agissait d'un congréganiste, les choses se passeraient autrement, et la répression ne se ferait sans doute pas attendre....

Il va sans dire que nous sommes en mesure de donner le nom de la commune où la chose s'est passée et le nom de l'enfant qui a été frappé. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

#### POITIERS.

On travaille actuellement à poser dans la ville les tuyaux du télégraphe souterrain de Paris à Bordeaux. Ces travaux ont pour but de relier le bureau central de la place de la préfecture au fil qui passe à la porte de la Tranchée, en passant par les rues des Hautes-Trailles, Saint-Hilaire et Sainte-Triaie.

En creusant les tranchées qui sont assez profondes on a découvert des sépultures, des monnaies et médailles et différents objets, entre autres un ivoire fort curieux, qui seront, croyons-nous, l'objet de rapports spéciaux à la Société des Antiquaires.

(*Journal de la Vienne.*)

#### LE MANS.

Une femme de 104 ans. — Les journaux ont mentionné plusieurs cas de longévité. Il y a au Mans une dame veuve Hé, que l'on appelle habituellement la « mère Marie. »

M<sup>me</sup> Hé est née dans la Mayenne, mais elle habite Le Mans depuis très-longtemps, chez ses filles. Depuis plus de quarante ans elle fait un service d'intérieur au petit Lycée, où elle est nourrie ; la ville du Mans lui fait une rente annuelle depuis qu'elle a atteint l'âge de cent ans.

Cette bonne vieille n'a aucune infirmité, et elle est d'un caractère très-gai.

#### NANTES.

On lit dans l'*Espérance du Peuple* :

« Une affaire intéressante est portée devant le Conseil de préfecture.

Le préfet, assigné par le Conseil municipal de Carquefou, prétend qu'il n'a fait qu'user de ses prérogatives les plus légitimes en s'emparant, à la fois, de tous les chemins vicinaux qui conduisent au bourg et en les remplaçant par des vasières, dans lesquelles les habitants ont blessé leurs chevaux et cassé leurs voitures pendant une année entière.

Les conseillers municipaux soutiennent, au contraire, que lorsque l'Etat s'empare d'une route, il doit préalablement la remplacer par une autre ; que, s'il a causé un dommage, il doit le réparer.

» Il est assez commode, en effet, de pouvoir dire à une commune : J'ai disposé, dans l'intérêt d'une ligne ferrée que je construis, des chemins créés avec vos impositions et vos prestations ; je reconnais que si les travaux avaient été exécutés par la Compagnie d'Orléans, par exemple, les habitants de Carquefou auraient droit à la réparation des dommages qu'ils ont éprouvés ; mais, comme l'Etat que vous mettez en cause est à la fois juge et partie, vous n'obtiendrez rien. »

#### Publications de mariage.

René-Armand Roussé, boulanger, de Saumur, et Marie Virollet, femme de chambre de Saint-Pierre-les-Moutiers (Nièvre).

François Hodimont, journalier (veuf), et Augustine Guillet, domestique, tous deux de Saumur.

Joseph-Maurice Mazé, cavalier de manège, et Héloïse-Joséphine Andrieu, couturière, tous deux de Saumur.

Antoine Léoty, journalier, et Marie Gourdineau, sans profession, tous deux de Saumur.

Blaise Pinon, boulanger, et Hortense Fortin, épicière (veuve), tous deux de Saumur.

Charles-Prosper-François Labit, lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs, détaché à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Charlotte-Maria Thompson, sans profession, de Tours.

Henri-Pierre Bougrier, commerçant, de Saumur, et Martine Brucheau, sans profession, de Méron.

Pierre Delaporte, journalier, de Saumur, et Delphine-Joséphine-Arsène Ossant, couturière, de Saint-Lambert-des-Levés.

Pierre Oger, cordonnier, de Saint-Cyr-en-Bourg, et Pauline Guion, sans profession, de Saumur.

Louis-Auguste Jacquelin, employé de chemin de fer, de Saumur, et Marie-Anne-Emilie Veteau, couturière, de la Chapelle-sur-Loire.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 18 mars 1883.

Versements de 75 déposants (114 nouveaux), 15,539 fr. 25 c.

Remboursements, 25,058 fr. 95 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrôme. — Menus faits. — La comtesse de Nassau-Siegen, tableau de Moreelze, par Ch. Frank. — Théâtres, par Damon. — Le meeting de l'esplanade des Invalides, par H. Vernoy. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Deux morts : le prince Gortschakoff, M. Coumoundouros, par R. Bryon. — L'arrestation de M. Byrne, par X. Dacheres. — Deux petits sabots, par Ouida. — Une excursion dans le sud de la Chine, par H. Vernoy. — Variété : Souvenir d'une visite à Léontine Fay (1830), par M. Armand de Pontmartin. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Portrait de M. Emile Augier, de l'Académie française. — Théâtre de la Gaité : Le Roi des Grecs, scènes principales. — Paris : le meeting de l'esplanade des Invalides. — Beaux-Arts : Moreelze : portrait de la comtesse Ernestine de Nassau-Siegen (musée de la Haye). — Portraits du prince Gortschakoff et de M. Coumoundouros. — Paris : L'arrestation de M. Frank Byrne, secrétaire de la Land and labour league. — Chine : Une excursion sur la rivière de Canton (seconde série), 7 gravures. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Il n'existe pas d'agents thérapeutiques plus efficaces que le FER. Mais l'usage de ce médicament rebute bien des malades qui en redoutent les suites. Ces craintes n'existent pas dans l'emploi du FER BRAVAIS pour lequel le dosage est strictement exact à l'aide du compte-gouttes qui accompagne chaque flacon.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

## REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 30 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers. (346)

